

moi avant de partir. Si le président pouvait réserver ce bill une journée de plus, je suis certain que l'adoption n'en serait pas retardée inutilement. Autant que je sache, personne ne fait d'obstruction. Certains y étaient fortement opposés, et ils ont fait valoir leurs raisons aussi vigoureusement que possible.

M. CLARKE : Pour ma part, je me ferais un plaisir de me rendre au désir de l'honorable député. Mais moi aussi j'ai souvent contremandé des engagements importants pour surveiller l'examen de ce bill et je puis être obligé de m'absenter d'un jour à l'autre. Je ne serai peut-être pas ici quand le bill reviendra en discussion. Je sais que l'honorable député de Toronto-sud sera satisfait si nous réservons la 3e lecture pour le jour où il sera ici et pourra proposer ses amendements.

L'hon. M. GRAHAM : J'ai aussi reçu le même télégramme de l'honorable député de Toronto-sud, et j'aimerais à plaire à tout le monde. Je crois que ce que l'honorable député demande surtout par son télégramme, c'est que le bill ne soit pas lu pour la 3e fois. Il désire proposer et développer un amendement, et je ne voudrais pas le priver, ni lui ni d'autres, de l'occasion d'être entendus. Je crois que nous nous rendrions au désir exprimé dans le télégramme en réservant la 3e lecture. Je crois aussi qu'il est préférable de discuter le bill en 3e délibération qu'en comité, car nous pourrions alors prendre le vote et faire enregistrer les noms.

L'hon. M. FOSTER : L'honorable ministre est en quelque sorte un clairvoyant.

M. SPROULE : L'honorable député de Toronto-sud (M. Macdonell) et l'honorable député de Simcoe-sud (M. Lennox) désirent proposer leurs amendements en comité général, afin de pouvoir, en cas d'opposition, parler plus d'une fois. Ils désirent proposer et discuter ces amendements, non pas pour retarder l'adoption du bill, car ils sont convaincus qu'il sera adopté, mais pour bien définir leur attitude, et je crois qu'il serait préférable de proposer ces amendements en comité général.

L'hon. M. PATERSON : Je remarque qu'un journal important, parlant du traité français, prétend que le Gouvernement n'est pas prêt à discuter. C'est un reproche non mérité. Je crois que l'honorable ministre des Finances (M. Fielding) désireait beaucoup terminer la discussion de ce projet, et, si je m'en souviens bien, l'honorable député (M. Foster) a demandé qu'elle fût remise à un jour ultérieur et que c'est pour se rendre à son désir que le bill a été réservé. Si les choses se sont passées telles que je les rapporte, l'honorable député devrait se lever et déclarer qu'il regrette la publication de cet article injuste pour le Gouvernement, puisque le retard est entièrement dû à lui. Il n'est pas permis de tromper ainsi le pays.

L'hon. M. FOSTER : Mon honorable ami (M. Paterson) est vraiment trop bon. Le Gouvernement doit toujours avoir assez de force de caractère pour endurer ces critiques des journaux, mais je crois que si j'ai demandé de réserver la discussion du traité, c'est qu'il nous manquait certains renseignements, n'est-ce pas ?

L'hon. M. PATERSON : Non.

L'hon. M. FIELDING : Les documents déposés débordaient de renseignements.

L'hon. M. FOSTER : Il y a une grande différence entre ce que l'honorable ministre des Finances, et moi appelons débordement de renseignements.

Je suis persuadé que ce que l'honorable député de Toronto-sud désire, c'est que la discussion du bill en comité soit renvoyée ; mais si le Gouvernement et l'honorable député qui a pris l'initiative du bill ne peuvent y consentir, il vaut mieux prendre ce qu'on nous offre que rien du tout, et nous devons nous contenter de réserver la 3e lecture, bien que l'honorable député de Toronto soit un homme si sympathique que l'honorable premier ministre fera peut-être en sorte de se rendre à son désir.

Sir WILFRID LAURIER : Le Gouvernement n'a rien à faire dans cette question. C'est le troisième lundi que ce bill est inscrit à l'ordre du jour. Il a déjà été ajourné deux fois.

L'hon. M. FOSTER : Naturellement, le Gouvernement est libre de faire ce qu'il voudra.

M. HENDERSON : Lundi dernier l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux a fait une déclaration au sujet d'un amendement que j'avais l'intention de proposer à l'article 10 du bill, tendant à protéger les droits des municipalités. Je me demande depuis ce que le ministre avait dans l'idée. Il nous a expliqué qu'un projet de loi qu'il se proposait de déposer obtiendrait le même but et peut-être d'une meilleure manière. C'est à peu près ce qu'il a dit. J'ai attendu avec impatience pour savoir si le projet qu'il doit déposer réaliser réellement ce que je désire.

L'honorable ministre va-t-il nous expliquer aujourd'hui plus clairement ce que contiendra le projet de loi qu'il doit déposer, afin que je ne sois pas obligé d'attendre la 3e lecture pour savoir si les municipalités qui m'intéressent plus particulièrement seront suffisamment protégées, et afin que je puisse me dispenser de développer en 3e délibération l'amendement que j'ai proposé en comité ?

Il est un autre point sur lequel nous devons avoir une assurance quelconque : il n'y a encore aucun amendement de proposé et si le bill était adopté en comité sans modification, lors de la 3e lecture l'orateur sera au fauteuil, et il pourrait s'appuyer sur le règlement et s'opposer à tout amendement